

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

SÉANCE RÉGULIÈRE

23 septembre 2002

PROCÈS-VERBAL

3^e SÉANCE

DATE : Le 23 septembre 2002

HEURE : 17 h

LIEU : Maison du citoyen, salle des comités

PRÉSENCES : Membres

M. Yvon Boucher, président – conseiller district 15
M. Simon Racine, membre – conseiller district 9

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personnes ressources

M. Marc Chicoine, coordonnateur en urbanisme
M. Daniel Le Pape, chargé de planification

Autre

ABSENCES MOTIVÉES :

Mme Linda Giraldeau, citoyenne
M. Philippe Thompson, citoyen
M. Pierre Levert, citoyen

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECÉTAIRE

1. Mot de bienvenue du président

Le président ouvre l'assemblée à 17 h 30

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté en ajoutant à l'article 10 – Varia les sujets suivants :

- a) Acceptabilité sociale de l'agriculture;
- b) Concours : Villes et villages fleuris;
- c) Le plan stratégique de la ville de Gatineau

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2002

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2002 est accepté tel que présenté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 3 juin 2002

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2002 est signé par le président.

5. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée est fixée au 7 octobre 2002.

6. Caractérisation du territoire agricole, avancement du projet

On souligne que les travaux reliés à la caractérisation du territoire agricole ont pris un peu de retard par rapport au calendrier de travail qui a été élaboré en début d'année. Cependant, on mentionne que l'objectif de départ sera tout de même réalisé grâce à la très bonne collaboration de la firme de consultant retenue, à l'expertise de LATINO et à l'implication du technicien de la section du support technique et systèmes du Service d'urbanisme.

7. Demande d'aliénation, formulée par le ministère des Transports du Québec, des lots localisés immédiatement au nord de l'autoroute 50 à la sortie du boulevard Lorrain, visant à sanctionner des travaux d'empierrement d'un fossé de drainage, district 13, secteur Gatineau

Monsieur Pierre Levert membre citoyen du Comité consultatif agricole a souligné, lors d'une conversation téléphonique tenue avant la présente séance, qu'il était d'accord avec cette demande d'aliénation.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a formulé une demande d'aliénation pour les parties de lots 1 371 215, 1 371 252 et 1 371 295;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acquisition par le ministère des Transports du Québec de trois parcelles (parties de lots 1 371 215, 1 371 252 et 1 371 295) de terrains est conforme aux règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les trois parcelles de terrains concernées par la présente requête ont déjà fait l'objet de travaux d'aménagement par le ministère en l'an 2000 et l'objectif d'acquisition de servitudes aura pour effet d'assurer l'entretien des travaux d'aménagement et n'aura aucune conséquence sur le territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de servitudes par le ministère assurera la protection des terrains agricoles et non-agricoles environnants, soit par un contrôle continue de l'érosion :

R-CCA-2002-09-23/6

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la demande d'autorisation, formulée par le ministère des Transports du Québec, auprès de la Commission de la protection du territoire agricole afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir trois servitudes de drainage sur les lots 1 371 215, 1 371 252 et 1 371 295, au cadastre du Québec, et ce, dans le but d'entretenir ces trois parcelles de terrains servant de ravins de drainage pour la route 366, boulevard Lorrain, district 13, secteur Gatineau.

ADOPTÉE

8. Demande d'aliénation, formulée par le ministère des Transports du Québec, des lots localisés immédiatement au nord de l'autoroute 50 dans le secteur Masson-Angers visant l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux de drainage de l'autoroute 50, district 16, secteur Masson-Angers

Monsieur Pierre Levert membre citoyen du Comité consultatif agricole a souligné, lors d'une conversation téléphonique tenue avant la présente séance, qu'il était également d'accord avec cette demande d'aliénation.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a formulé une demande d'aliénation pour le lot 8C partie, rang 3, canton Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotir, aliéner et utiliser à d'autres fins que l'agriculture le lot 8C partie, rang 3, canton Buckingham est conforme aux règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce lotissement est effectué en vue d'aménager un bassin de rétention des eaux de drainage de l'autoroute 50;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de ce lotissement et de cette aliénation, par le ministère des Transports du Québec, assurera la protection des terrains agricoles et non-agricoles environnants, soit par un contrôle continue de l'érosion :

R-CCA-2002-09-23/7

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la demande d'autorisation, formulée par le ministère des Transports du Québec, auprès de la Commission de la protection du territoire agricole afin de lotir et d'aliéner le lot 8C partie, rang 3, canton Buckingham, et ce, dans le but d'aménager un bassin de rétention des eaux de drainage de l'autoroute 50, district 16, secteur Masson-Angers.

ADOPTÉE

9. Parole aux citoyennes et citoyens

Monsieur Robert Scholes accompagné de monsieur Gilles Fortin désire exploiter, à nouveau, une carrière de sable située sur le chemin Klock, district 3, secteur Aylmer. Monsieur Fortin souligne que cette carrière de sable a été fermée, il y a quelques années, par l'ex-ville d'Aylmer.

On suggère à messieurs Scholes et Fortin de communiquer avec madame Liliane Moreau, coordonnatrice en urbanisme afin de prendre rendez-vous pour discuter de la faisabilité de ce projet.

Monsieur Dave McDormond accompagné de monsieur Marc Danis désire développer une vingtaine de lots au nord du chemin des Terres, district 9, secteur Gatineau.

On suggère à messieurs McDormond et Danis de communiquer avec monsieur Marc Chicoine, coordonnateur en urbanisme, afin de prendre rendez-vous pour discuter de la faisabilité de ce projet.

10. Varia :

a) Acceptabilité sociale de l'agriculture

Un article résumant une conférence prononcée par monsieur Luc Montreuil, en octobre 2001, alors qu'il était maire de la ville de Masson-Angers, est déposé par le président. Monsieur Montreuil déplorait, à ce moment là, que le Plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement n'accordait pas suffisamment d'importance à la question de l'acceptabilité sociale de l'agriculture.

On suggère d'inviter, lors d'une prochaine séance du comité, monsieur Luc Montreuil pour échanger à ce sujet.

b) Concours : Villes et villages fleuris

À la demande de la Ville de Gatineau, la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais a fait parvenir au président du comité, le 19 septembre dernier, une offre de participation accompagnée de certaines conditions afin d'assurer le succès du concours villes et villages fleuris. Ces conditions sont :

- rencontre des anciens comités;
- rencontre des fonctionnaires et élus;
- obtention d'un budget évalué à 35 000 \$;
- formation d'un comité et nomination d'un coordonnateur.

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance pour recommandation au conseil municipal.

c) Plan stratégique de la ville de Gatineau

Monsieur Yvon Boucher invite les membres du comité à participer aux rencontres d'information et de consultation qui sont organisées dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique de la ville de Gatineau. Il souligne, entre autres, les rencontres sur le forum des choix stratégiques qui se tiendront les 8 et 9 novembre 2002 et la tournée des quartiers qui aura lieu du 12 au 29 novembre prochain.

d) Expérience des villes de Laval et de St-Hubert

On suggère de prendre contact avec les gens des villes de Laval et de St-Hubert pour partager leur expérience au niveau de la gestion du territoire agricole. De plus, on souligne qu'une recommandation devrait être préparée à l'intention du conseil municipal afin d'identifier et de prévoir les ressources nécessaires (humaines, financières et techniques) pour remplir le mandat du Comité consultatif agricole et ainsi atteindre le but et les objectifs fixés.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 00.